

CONFIDENTIEL.

Convocation au Ministère des Affaires Etrangères
du 26 avril après-midi.

---eee---

Objet : mesures contre irrédentistes en Suisse.

Le Ministre Buti, Chef des Affaires politiques (Direction générale des affaires d'Europe et de la Méditerranée) me convoque à son bureau et me déclare d'emblée qu'il s'agit d'une conversation officieuse, à titre amical, et non d'une demande officielle. Il se réfère à un télégramme de la Légation d'Italie à Berne, du 22 de ce mois, signalant l'arrestation des irrédentistes Aurelio Garobbio et Dante Severin. M. Buti indique qu'il doit éloigner de suite toute idée ou intention de se mêler dans nos affaires intérieures ou de s'ingérer dans les procédures judiciaires qui peuvent avoir lieu. Mais, de la part du Ministre des Affaires Etrangères, il me dit que, dans l'intérêt même des bonnes relations entre l'Italie et la Suisse, ce serait bien vu à Rome si l'on ne poussait pas trop la manière forte dans cette affaire. Je relève aussitôt que, tandis qu'Aurelio Garobbio est un citoyen suisse que l'on retrouve dans toutes sortes de manifestations déplacées dont le caractère ne peut que nuire aux bons rapports entre l'Italie et la Suisse, Dante Severin m'est connu comme un publiciste irrédentiste italien, dont quelques publications ont été interdites en Suisse. J'ajoute que j'ignore sous quelles inculpations ils ont été mis sous les verroux et la suite de l'action qui pourrait être intentée contre eux.

Ayant demandé à mon interlocuteur s'il avait reçu d'autres informations, il ajoute qu'à teneur du télégram-

BAr

248

Dodis



me de la Légation, il y aurait eu également des perquisitions chez l'avocat Pedrotta. Ayant précisé encore ma demande relative aux nouvelles reçues, le Directeur finit par me lire rapidement le télégramme même de M. Tamaro, dans lequel il parle "d'action répressive" et qualifie Pedrotta de "meilleur défenseur de l'italianité dans le Tessin". Cette indication est sans doute à retenir.

En terminant, le Ministre Buti me prie encore une fois officieusement, en invoquant les bons rapports amicaux entre les deux pays, de m'entretenir avec mon chef pour signaler, si possible, aux Autorités fédérales qu'une certaine clémence dans la manière de traiter cette affaire serait appréciée par les Autorités italiennes.

LHM.

Rome, le 26 avril 1938.